

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 août 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} août 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Türkiye auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet de la réunion publique d'information, tenue le 24 juillet 2025, consacrée à la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Lors de cette séance axée sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le Représentant de la Grèce a évoqué, de manière regrettable et mal à propos, la question de Chypre et la minorité turque en Thrace occidentale et dans le Dodécanèse.

La Turquie déplore les allégations sans rapport avec la question à l'examen qui ont été faites contre l'OCI lors d'un débat du Conseil de sécurité devant promouvoir la coopération entre l'ONU et l'OCI.

La coopération entre l'OCI et les Chypriotes turcs remonte à 1975. L'OCI a adopté sa première résolution sur Chypre en 1976 et y a exprimé son soutien aux droits légitimes des Chypriotes turcs. En 2004, après que les Chypriotes grecs ont rejeté le Règlement global du problème de Chypre (le plan Annan), l'OCI a adopté une autre résolution dans laquelle elle a déclaré que les Chypriotes grecs ne représentaient pas les Chypriotes turcs et que la partie chypriote turque participerait dorénavant aux réunions de l'OCI sous le nom prévu dans le plan Annan. Elle y demandait également à la communauté internationale de mettre fin à l'isolement des Chypriotes turcs, faisant écho au Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies qui avait invité tous les États à « éliminer les restrictions et les barrières inutiles qui ont pour effet d'isoler les Chypriotes turcs et d'empêcher leur développement ».

Depuis, les Chypriotes turcs sont représentés à l'OCI sous le nom d'« État chypriote turc ». La République turque de Chypre-Nord, qui est dotée de mécanismes étatiques fonctionnant bien, d'un gouvernement et d'un organe législatif démocratiquement élus, d'un système judiciaire indépendant et de toutes les autres institutions de l'État, continue de participer aux sommets et aux réunions ministérielles de l'OCI.

La Türkiye attache de l'importance au dialogue constant entre l'OCI et la République turque de Chypre-Nord et encourage les autres organisations régionales à établir des voies de communication avec la République turque de Chypre-Nord.

De son côté, la Grèce continue malheureusement de nier les droits inaliénables de la minorité turque en Thrace occidentale et dans le Dodécanèse. Des politiques



discriminatoires systémiques enlèvent à la minorité turque le droit d'élire ses propres chefs religieux.

Les demandes d'ouverture de jardins d'enfants privés bilingues (grec-turc) formulées par la minorité turque sont rejetées. Les besoins élémentaires de la minorité turque vivant sur les îles de Rhodes et de Kos ne sont pas assurés, par exemple en ce qui concerne l'accès à l'éducation en turc et les lieux de culte.

La Cour européenne des droits de l'homme a déclaré que la Grèce violait le principe de la liberté d'association dans quatre arrêts distincts relatifs au déni de l'identité ethnique. Pourtant, près de 20 ans après les premiers arrêts, les autorités grecques continuent de s'abstenir de les exécuter et refusent obstinément d'enregistrer les associations de minorités dont le nom comprend les mots « turc » et « minorité ».

La Türkiye compte que la Grèce prendra des mesures concrètes pour améliorer la situation de la minorité musulmane turque en Thrace occidentale et de la population musulmane turque dans le Dodécanèse en engageant de véritables consultations et un vrai dialogue avec les communautés elles-mêmes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ahmet **Yıldız**
